

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	15 (1886)
Heft:	12
Rubrik:	Histoire suisse : tableaux synoptiques [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il se souviendra que les dimanches et fêtes, il doit participer au culte et aux cérémonies publiques de la paroisse et agir par la parole et l'exemple sur tous ses subordonnés. Il fuira les réunions et réjouissances qui sont une profanation du dimanche, une destruction de la vie de famille, une cause de décadence pour les individus et la société. Il s'abstiendra de travailler, de faire ou laisser travailler chez lui, de reléguer sur le dimanche les affaires d'intérêt à traiter, les emplettes à faire à la ville voisine.

Il reconnaîtra le droit du chef spirituel d'éclairer ses paroissiens sur la responsabilité du vote individuel et sur sa signification au point de vue de la conscience ; car même sous un gouvernement honnête et régulier, il y a à combattre les influences subversives du cabaret et du mauvais journal, afin d'empêcher les électeurs de se ranger sous les drapeaux du désordre. Quand il s'agit de choisir des représentants qui peuvent parler et voter contre l'honneur et les intérêts du pays, quand ces représentants peuvent, par la parole ou le silence, par le vote ou l'abstention, faire admettre des lois antichrétiennes, c'est-à-dire, antisociales, la neutralité n'est pas permise. On se rendrait coupable du mal fait par un mandataire qui ne représente ni les vœux ni les intérêts du pays. Ce qui fait la force et l'audace des hommes du désordre, c'est la timidité des électeurs chrétiens et amis de l'ordre.

Si, au lieu de gémir sur l'esprit du siècle, chacun fait individuellement tout son devoir en mettant dans sa vie privée et publique, civile et religieuse, cette unité d'action qui procède de la foi chrétienne, s'il agit dans sa sphère d'influence avec loyauté et énergie, n'aura-t-il pas contribué par là même efficacement à réaliser dans la famille, la commune et la paroisse cette belle harmonie qui résulte de l'unité des croyances et des sentiments ? En d'autres termes n'aura-t-il pas aidé à résoudre la question sociale par la restauration du règne social du christianisme ?

LAÏCUS.



HISTOIRE SUISSE

TABLEAUX SYNOPTIQUES

(Suite.)

Guerre des plapparts

Conquête de la Thurgovie et de Rapperswyl (1458 et 1460).

Cause: Au tir de Constance, on refuse de recevoir un plappart bernois.

Les Suisses, offensés, quittent la fête.

Ils reviennent assiéger Constance, qui achète la paix pour 5,000 florins.

En rentrant, les Confédérés concluent une alliance avec Rapperswyl, ville autrichienne.

Ce fait brouille le duc Sigismond avec les Suisses, qui lui prennent la Thurgovie et Sargans, dont ils font des bailliages communs aux sept cantons.

Guerres de Bourgogne (1470-1481).

Faits antérieurs: Au terme de la paix de Waldshut¹, Sigismond devait 10,000 florins aux Suisses.

Sigismond s'adresse à Louis XI, qui le renvoie chez le duc de Bourgogne, *Charles-le-Hardi*.

Possessions de ce dernier.

Ses vastes projets: Fondation d'un royaume comprenant les bassins du Rhin et du Rhône.

Sigismond obtient 50,000 florins de Charles, qui reçoit en hypothèque l'Alsace, le Sundgau, le Brisgau, la Forêt-Noire, le Frickthal et les quatre villes du Rhin.

Ces provinces sont administrées par *P. de Hagenbach*.

Cause des guerres de Bourgogne.

Cause unique: Louis XI veut amoindrir la puissance du duc de Bourgogne et amener les Suisses à lui déclarer la guerre.

Circonstances. — Moyens employés:

1. Les vexations de Hagenbach contre les Bernois et les Bâlois favorisent les vues du roi de France.
2. Louis XI s'allie avec les Suisses. *N. de Diesbach, Jost de Silinen* préparent la rupture avec le duc.
3. J. de Silinen ménage une paix entre les Suisses et Sigismond (*Pacte héréditaire*).
4. Les villes de Bâle, de Strasbourg et de Colmar donnent à Sigismond la somme nécessaire au rachat de ses possessions. Refus de Charles.

Soulèvement des habitants de Brissach.

Exécution de Hagenbach.

Octobre 1474. — Déclaration de guerre au duc Charles.

Invasions dans la Haute-Bourgogne et le Pays de Vaud.

1. *Héricourt*: Les Autrichiens, les villes d'Alsace et les Confédérés battent les Bourguignons. — Le Duc était occupé au siège de Neuss.
2. Les Bernois et les Fribourgeois occupent Orbe, Grandson, Morat, Payerne, Estavayer, Moudon, Yverdon, etc.

Les Bernois seuls occupent Aigle et Bex et concluent un traité avec le Haut-Valais. — Lombards repoussés.

¹ Mulhouse et Schaffhouse, en butte aux attaques de la noblesse autrichienne secourue par Sigismond, appellent à leur secours les Confédérés, qui remportent plusieurs victoires sur les ennemis des deux villes impériales.

La Planta: Le Haut-Valais, aidé des Bernois, se soulève contre le Bas-Valais savoyard et reste vainqueur.

Bataille de Grandson (2 mars 1476).

1. Prise d'Yverdon.

La garnison de Grandson capitule après 10 jours de résistance. Elle fut ou noyée ou pendue.

2. Avant-garde bourguignonne repoussée à Vaumarcus.

Les Confédérés en présence de l'ennemi. — Prière.

Charge de l'artillerie et de la cavalerie bourguignonne contre les Suisses qui continuent d'avancer.

3. Le Duc donne un dernier assaut.

Apparition d'un autre corps d'armée suisse. — Taureau d'Uri. Paroles de B. de Stein.

Fuite des bourguignons effrayés. — Déroute générale.

Butin immense plus nuisible qu'utile aux Confédérés.

Bataille de Morat (22 juin 1476).

1. Le Duc réorganise son armée à Lausanne et marche ensuite sur Berne en passant par Morat.

2. Du 11 au 21 juin, siège de Morat défendu par A. de Boubenberg et G. d'Affry.

3. Le 22 juin les Suisses sont devant Morat.

Conseil tenu sous le tilleul de Villars-les-Moines.

a) L'avant-garde est confiée à H. Hallwyl avec Vuippens et Fégely.

b) Le centre est remis à H. Waldmann.

c) La réserve est confiée à G. Hertenstein.

4. Attaque de Hallwyl. — Prière.

Artillerie bourguignonne prise.

Avant-garde ennemie battue.

5. Waldmann et Hallwyl attaquent le corps principal du duc.

Bourguignons refoulés jusqu'au lac. — Mêlée horrible. — Fuite.

Retraite coupée par Hertenstein.

Nouvelle invasion des Bernois et des Fribourgeois dans le Pays de Vaud.

1. Siège et prise de Romont.

2. Pillage de Lausanne, etc.

Le Congrès de Fribourg, composé d'ambassadeurs français, savoyards, autrichiens et de députés suisses, décide :

1. La restitution du Pays de Vaud à la Savoie, moins Morat, Grandson, Orbe, Echallens cédés à Berne et à Fribourg. Aigle et Bex furent cédés aux Bernois seuls.

2. L'annexion du Bas-Valais aux 7 dizains jusqu'à St-Maurice.

3. Vers ce temps, la Savoie renonça à tous ses droits sur Fribourg.

